

Source vivante d'inspiration



Mattaincourt credit diocèse de Saint Dié Alexandre Marchi

**Pierre Fourier
&
Alix le Clerc**

LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION CHEZ PIERRE FOURIER

Tenter de définir l'œuvre éducative de Pierre Fourier n'est pas chose aisée. Son œuvre éducative ne peut se réduire à la profondeur de sa spiritualité religieuse. Homme d'action toujours réaliste, innovant et réformateur, Pierre Fourier cherche en permanence des réponses aux maux de son temps et aux préoccupations de ses contemporains.

Une histoire

Pour mesurer toute la portée de son action, il est bon de rappeler que Pierre Fourier (1565-1640) voit le jour dans le duché de Lorraine alors indépendant mais convoité par le roi de France Louis XIII et, tout particulièrement par le cardinal de Richelieu. La Lorraine, tout comme l'Europe chrétienne, est alors sujette aux guerres de religion. Elle est marquée dans sa chair par la violence et la brutalité des mœurs, par les épidémies de peste, l'ignorance de la grande majorité du clergé et des fidèles, ignorance empreinte de superstitions et elle est marquée aussi par l'inégalité absolue de sa société.

*Devise de Pierre Fourier : "Nemini obesse, omnibus prodesse"
(Ne nuire à personne, être utile à tous)*

Engagement religieux, politique et social

L'œuvre de Pierre Fourier ne peut se résumer à la création de petites écoles. Ainsi, à Mattaincourt, petite bourgade de deux à trois mille habitants, il déploie une énergie étonnante et extraordinaire dans tous les domaines. Il fonde notamment une confrérie du rosaire, une de Notre-Dame, une de Saint-Sébastien ; il institue des distributions de vivres, crée la Bourse de Saint-Epvre¹, un bureau de consultations juridiques et d'arbitrages² destiné à limiter les litiges et les procès ruineux et, bien sûr, la Congrégation Notre-Dame avec Alix Le Clerc³.

¹ Patron de la paroisse de Mattaincourt et éponyme de la caisse mutuelle créée par Pierre Fourier pour éviter, à ses paroissiens dans le besoin, d'emprunter aux usuriers. La caisse était alimentée par des dons, des legs et des amendes de police.

² La législation du temps lui assigne des tâches municipales, telles que celles de chef de justice et de garant du respect du droit.

³ Il réformera la Congrégation des chanoines de Saint Augustin.

Mais la préoccupation majeure de Pierre Fourier est l'instruction. Ainsi, comme d'autres religieux de son époque, il est à l'initiative de la création d'écoles élémentaires nouvelles, ouvertes à tous sans discrimination de sexe ou de religion, en quête constante de nouvelles pratiques pédagogiques répondant aux besoins collectifs et individuels de chacun. Son enseignement comme sa pédagogie ne se résument pas au simple apprentissage de l'alphabet ou de la catéchèse.

Instruction

En matière d'instruction, ses objectifs sont nombreux. Certes, Pierre Fourier emboîte le pas de l'Église catholique et de sa volonté de réformes impulsée par le Concile de Trente (1545-1563). L'enseignement doit assurer l'orthodoxie de la catéchèse par l'acquisition d'un minimum de connaissances propres à assurer le salut et remédier à « *l'oisiveté, mère de tous les vices* » en soustrayant les enfants à la rue et en leur apprenant les règles de la vie commune. Il veut aussi être un frein à la propagation du protestantisme qui frappe aux portes de la Lorraine.

« Faites tout autant de la plus pauvre, comme de celle qui est la plus estimée » Lettre T1 22-8-1605

Mais son projet de fondation d'écoles dépasse les exigences du Concile. Ainsi, il s'indigne de la discrimination de l'instruction de son temps. L'enseignement se concentre principalement dans les villes, les milieux aisés et est à l'intention presque exclusive des garçons. Il veut y remédier. Chacun doit pouvoir parfaire ses connaissances et acquérir une formation pour répondre aux nécessités du monde et apprendre « *à vivre et à bien vivre* », condition *sine qua non* pour une transformation réelle de la société. L'instruction doit donc être accessible à tous, y compris aux filles, « *aux pauvres et aux riches* », aux citadins ou aux villageois. Pierre Fourier fait œuvre de précurseur lorsqu'il ressent la nécessité d'une scolarisation pour tous. En cette fin du XVI^{ème} et début du XVII^{ème} siècle, la société est dominée par la notion du sang et du rang, celle qui confère ou non les privilèges. L'idée d'un savoir minimum commun est étrangère aux classes dirigeantes.

« Sur lui va agir comme un détonateur le scandale récent d'une fillette violée par un régent d'école. » Marie-Claire Tihon⁴

Pierre Fourier est consterné par l'enseignement de son temps. Dans ce domaine, l'écart entre les milieux professionnels est saisissant : ecclésiastiques et marchands sont bien davantage instruits que les artisans et, ne parlons pas des paysans. L'État ne se préoccupe pas de l'enseignement. Ce dernier est abandonné à la charge des communautés et des paroisses. Il existe ainsi trop peu d'écoles élémentaires, quand elles ne sont pas payantes ou mixtes. C'est d'ailleurs le cas de l'école de Mattaincourt. Payante, son accès reste fermé aux pauvres. Mixte, les jeunes filles supportent l'inconvénient d'une éducation masculine quelles que soient les compétences de l'homme qui enseigne.

« Notre but est de dresser des écoles publiques et y enseigner gratuitement les filles à lire, à écrire, à besogner de l'aiguille, et l'instruction chrétienne ».

Parce qu'il n'existe aucune organisation d'ensemble de l'instruction élémentaire et qu'il croit à la durabilité des institutions, Pierre Fourier souhaite l'établissement de deux ordres religieux : l'un consacré à l'éducation des garçons, l'autre des filles. Sa première tentative à Mattaincourt avec des frères est un échec.

Par contre, pour l'éducation des filles, sa rencontre avec la romarimontaine (Remiremont) Alix Le Clerc va donner naissance à la congrégation enseignante Notre-Dame.



Le péché originel. Bas-relief en pierre. 16ème siècle. (Détail). Origine : château de Fontenoy-le-Château. Don de M. Chavane en 1871. Musée départemental d'Art ancien et contemporain à Épinal. <http://www.ac-nancy-metz.fr/ia88/musee/oeuvres/10.jpg>

⁴ Marie-Claire Tihon, *Un maître en éducation. Saint Pierre Fourier*, Collection Sciences de l'Éducation, Éditions Don Bosco, Paris, 2002, p. 43.

« Que les moniales ayant fait tacitement ou publiquement profession religieuse observent la clôture [...] Clauses dérogatoires (toutes les exceptions établies dans le passé sont abolies) ». Pie V, Constitution Circa Pastoralis, 29 mai 1566.

Or, fonder une congrégation enseignante n'est pas pour l'heure une entreprise qui va sans mal, d'autant que le Concile de Trente vient encore de renforcer la stricte clôture des religieuses. Au sein de l'Église, partout, se manifeste la conception de la femme tentatrice et faible par nature. Être à la fois religieuse cloîtrée et enseignante est inconciliable à l'époque. Soit elles seront religieuses, soit elles seront enseignantes.

TROISIEME PARTIE.

De l'Instruction des Filles Seculieres.

Preamble. folio 1.

Du bâtiment des écoles externes chapitre. folio 5.

Des Religieuses qui sont députées à la conduite des écoles externes. chap. 2. fol. 8.

Des filles qui pourront être reçues es écoles externes. chap. 3. fol. 10.

De la forme d'introduire les maîtresses, & les écolieres es classes aux heures des leçons, d'ouvrir les portes pour leur forties, apres les leçons achevées. chap. 4. fol. 13.

De ce que l'on enseigne aux filles es écoles externes. chap. 5. fol. 16.

De la methode qui se tiendra pour enseigner aux écolieres la presente doctrine. chapitre 6. fol. 18.

De la façon d'enseigner à apprendre & dire les prieres chapitre 7. fol. 25.

chapitre 8. fol. 29.

Des Instructions qui se donneront aux écolieres pour la devotion, & pour la haine & fuite du peché, & l'amour des vertus chapitre 9. fol. 34.

Des Instructions à la civilité chrétienne, à la modestie & bien seance extérieure convenable aux filles seculieres. chap. 10 fol. 48.

De la lecture. chap. 11. fol. 52.

De l'écriture. chap. 12. fol. 55.

De l'ortographe. chap. 13. fol. 57.

De l'arithmetique. chap. 14. fol. 62.

Des ouvrages manuels. chap. 15. fol. 64.

Du devoir & comportement des Religieuses envers leurs écolieres, en leur enseignant les choses avant dites. chap. 16. fol. 68.

Du devoir & comportement des écolieres, en apprenant les choses qui sont dit au chapitre

Pierre et Alix (cette dernière, à titre posthume) attendront d'ailleurs 1628 pour obtenir la reconnaissance de leurs efforts avec l'approbation des autorités romaines.

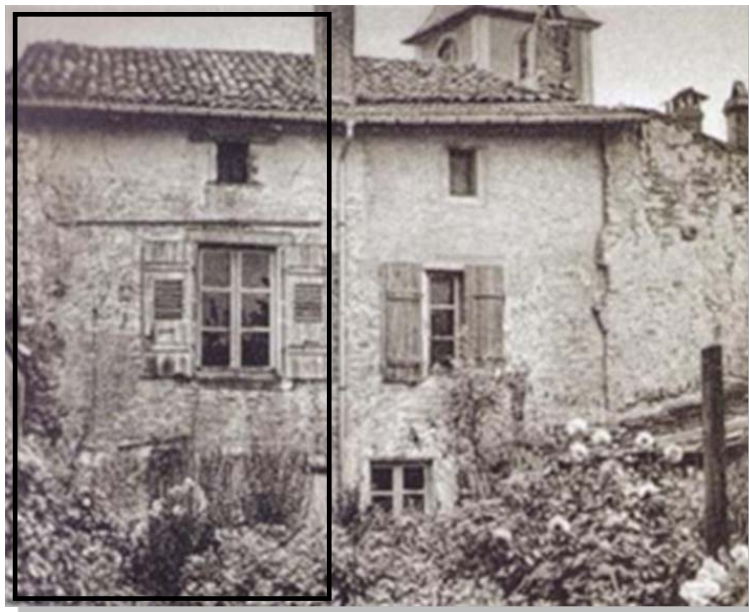
Pierre mesure d'emblée toute la difficulté d'une telle entreprise : constituer un corps enseignant compétent, faire corps autour d'un projet éducatif bien établi, acquérir les bâtiments, les livres et tout l'argent nécessaire, établir les assises du projet (Constitutions et pédagogie)...

Pierre Fourier relève pourtant le défi avec Alix.

Marie-Claire Tihon, *Un maître en éducation. Saint Pierre Fourier*, Collection Sciences de l'éducation, Editions Don Bosco, 2002, dossier iconographique central, p. 7.

Ainsi, le 20 mai 1598, Alix et ses compagnes, Gante, Jeanne de Louvroir et Claude Chauvenel et une certaine demoiselle Barthélemy, se rendent chez les chanoinesses séculières de Poussay, Mesdames d'Apremont et de Fresnel, pour se familiariser à la vie commune et se former à l'éducation, bien décidées à créer leur propre congrégation. L'aide des chanoinesses sera déterminante. La Congrégation Notre-Dame naît avec la mission d'instruire la jeunesse.

En 1598, le jour de la Fête-Dieu, la première école gratuite pour les petites filles ouvre ses portes non loin de Mattaincourt, à Poussay, où se tenait un chapitre de nobles dames. Ainsi voient le jour les premières écoles gratuites de Lorraine : 1599 Mattaincourt, 1602 Saint-Mihiel, 1603 Nancy...



Vue de la façade arrière de la première école de la congrégation à Poussay

Le 22 juillet 1599, Alix et ses compagnes quittent Poussay pour Mattaincourt. Désormais, elles s'adonnent à l'éducation des jeunes filles : elles leur enseignent l'orthographe, la lecture, l'écriture, "*à chiffrer*", les "*petits travaux qui conviennent à leur sexe*" ainsi que la foi chrétienne.

Imprégné des écrits des Pères de l'Église, d'une culture humaniste, de sa formation jésuitique et d'un pragmatisme à toute épreuve, Pierre Fourier prend soin de parachever leur formation intellectuelle encore incomplète.

NB : Bien des historiens s'accordent à attribuer à Pierre Fourier l'invention du tableau noir et du cours collectif.

SOURCE VIVANTE D'INSPIRATION

En cinq siècles, la société a profondément évolué. L'instruction a dû répondre à une professionnalisation accrue des métiers. Sans évoquer les contenus et les moyens, les enjeux premiers de l'école ont-ils complètement changé ?

Le projet fondateur de Pierre Fourier et d'Alix Le Clerc, consciemment ou inconsciemment, se transmet de génération en génération dans les établissements de la congrégation Notre-Dame et notamment par la transmission des aînés et le rappel constant du projet personnel et collectif des établissements.

Reportons-nous aux écrits de Pierre Fourier et d'Alix Le Clerc pour comprendre l'esprit qui les a animés... et qui nous anime.

« **Fais-le grandir** »

Les deux fondateurs invitent à la réflexion sur tellement de thèmes. Voici quelques écrits à replacer dans le contexte historique. Nous vous en proposons un classement qui guidera votre propre chemin de découvertes pédagogiques. Bonne route !

I. LA FOI

Citations

« Notre prière est enracinée dans la Parole de Dieu et orientée d'un même mouvement vers la Gloire de Dieu et le salut du prochain. De cette prière jaillit l'élan nécessaire à la vie apostolique. »

Constitutions n°16

« Que Dieu soit votre amour entier ; quand je suis avec toi, il te doit suffire ; octroie-moi Seigneur que tu sois en moi, et moi en toi et qu'ainsi assemblés nous puissions toujours demeurer ensemble. »

Alix Le Clerc, *Relation*

« (Les Sœurs de la Congrégation) prieront qu'elles-mêmes et tous ceux du dehors qui seront jamais appelés à leur aide, se maintiennent toujours par ensemble en bonne intelligence, et parfaitement unis ; et que la sainte humilité chrétienne, la Reine charité, la paisible et modeste patience, et l'esprit de Dieu, et le zèle des âmes règnent puissamment entre eux en tout ce saint ouvrage. »

St Pierre Fourier, *Constitutions CND*, 1640, prière de conclusion

« Mon cœur est tranquille, ô mon Dieu, il est appareillé à toutes choses qu'il vous plaira... »

Lettre 29.07.1623

La tolérance face à la différence

« Vous avez déjà beaucoup d'écolières, et, en hiver, si quelque fille de cette religion prétendue (= religion protestante) s'y retrouve parmi les autres, traitez-la doucement et charitablement ; ne permettez pas que les autres la molestent ou lui fassent quelque reproche ou fâcherie. [...] Si elles apprennent bien, vous pourrez [...] leur donner pour prix au lieu d'images que vous présentez aux catholiques, quelque papier doré, quelque belle plume à écrire. »

Lettre aux religieuses de Metz, 26 février 1624

Le refus de l'exclusion

« Que toutes soient invitées à y aller et que pas une n'en puisse être exclue [...] et que les pauvres y soient charitablement reçues et bien instruites et par ce moyen préservées des dangers où leur misère et la corruption de ce siècle les pourraient autrement précipiter. Et pour nous qui enseignons, que Dieu seul soit notre salaire et payeur et ait plus d'occasion de bénir et faire prospérer nos labeurs. »

Règlement provisionnel, 1598

« Les maîtresses enseigneront et conduiront en toutes choses, le plus également que faire se pourra par prudence et raison, toutes les écolières, les plus pauvres tout ainsi que les plus riches. »

IFS 16.25

« Que les pauvres y soient reçues et traitées ainsi que les riches, et que cela ne coûte rien à personne, et qu'avec la doctrine chacune y puisse apprendre à lire, à écrire et à travailler en quelques ouvrages honnêtes et propres pour en gagner du pain. »

Constitutions de 1640

La motivation

« Un soir, il me semblait être en une de vos maisons (= un couvent de jésuites) où il y avait un cloître, et une grande troupe de vos Pères qui allaient alentour comme en procession, et nos sœurs étaient assises en un coin proche de la porte de ce cloître, et moi, tenant un râteau avec lequel on amasse le foin dans les prés, je m'en allai ramasser toutes les petites pailles qui étaient parmi ce cloître, pour en faire du profit. Tous ces Pères ne tenaient point compte de moi et semblaient mépriser ce que je faisais, sinon un qui était entre eux, qui paraissait fort vénérable et avait autorité sur les autres, lequel me regardait aimablement, me faisant signe de persévérer en mon exercice. Etant revenue, j'entendis que c'était le saint Père Ignace qui m'avait encouragée à l'instruction des petites filles, de quoi on fait peu d'estime comme de petites pailles. Mais j'entendis aussi intelligiblement une voix qui me dit : « Je veux que ces petites âmes, qui sont comme des enfants bâtards délaissés de leur mère, en aient une désormais en toi ».

Alix Le Clerc, Relation, 47

II. L'APPRENTISSAGE

Projet fondateur commun

« La première et principale partie de notre but [...] est de dresser des écoles publiques et y enseigner gratuitement les filles à lire et écrire, à besogner de l'aiguille et l'instruction chrétienne [...] Apprendre à lire et à écrire : [...] pour former plusieurs maîtresses qui pourront par après aller ouvrir des petites écoles dans les villages [...] pour y

enseigner la piété et autres choses qu'elles auront apprises avec nos maîtresses, qu'elles pourront imiter en méthode et dévotion. Et par ce moyen, la jeunesse sera bien instruite partout. Apprendre à coudre [...] pour donner matière et commodité à plusieurs pauvres filles de gagner honnêtement leur vie ; elles qui auparavant n'avaient aucun moyen de rien apprendre en raison de leur pauvreté et de là pouvaient tirer occasion de s'exposer à plusieurs hasards et dangers, pourront désormais apprendre en nos écoles en peu de temps et sans frais à gagner aisément ce qui est nécessaire pour leur entretien.... »

Règlement provisionnel 1598

« Et à cet exercice (= l'enseignement) nous avons désiré nous employer [...] parce que, en plusieurs endroits, la jeunesse est ignorante et corrompue en ses mœurs, adonnée à jurer, maudire, injurier, désobéir, dire et écouter propos et chansons malhonnêtes, etc. Pour en détourner les filles et les rendre pleines de piété, obéissance et savoir-vivre, il est nécessaire qu'elles soient instruites tôt [...], parce que lorsqu'elles seront plus âgées et mères de famille, elles demeureront d'ordinaire au ménage pour y gouverner leurs enfants, serviteurs et servantes et conduire toute la maison et en plus, donner aux petits, soit fils ou filles, la première nourriture et des exemples de bien ou de mal, qui pourront s'enraciner en leurs âmes et peut-être y persévérer pour toute la vie. »

Règlement provisionnel 1598

Les pensionnaires

« On leur (les élèves pensionnaires) enseignera doucement et discrètement certaines petites choses qui pourront par après leur servir, comme à recoudre ou raccommoder quelquefois leurs vêtements, à les entretenir, à les arranger et à les ranger ; et, à celles

qui le désireront, [on enseignera] à faire des ouvrages de linge, de ceux qui sont nécessaires en une maison, à l'usage des filles, ou autrement utiles pour le ménage. »

IFS 23.2

Les jeunes écolières

« ... Pour un grand nombre de jeunes écolières, qui, quoique petites d'âge, ne sont pas pourtant une petite et vile portion de l'Église de Dieu, et qui, déjà dès maintenant et dans peu d'années, pourront être capables de faire de grands biens. [...] Il est donc important et même nécessaire, pour le bien d'elles-mêmes, de leurs pères et mères, des familles [...] et de la société, qu'elles soient très tôt bien formées et bien soigneusement instruites en la crainte de Dieu, et en même temps, si c'est possible, en quelques autres choses qui les puissent aider à vivre et à bien vivre. »

IFS, Préambule

Les matières

« Que les pauvres y soient reçues et traitées ainsi que les riches, et que cela ne coûte rien à personne, et qu'avec la doctrine chacune y puisse apprendre à lire, à écrire et à travailler en quelques ouvrages honnêtes et propres pour en gagner du pain. »

Constitutions de 1640

« Et que [...] chaque écolière puisse apprendre à lire et à écrire, et à travailler en quelques ouvrages manuels, honnêtes et propres pour en gagner du pain, et servir encore à l'entretien d'une famille en diverses manières. »

IFS, Préambule

« Que les élèves apprennent des formes de quittances, de récépissé, de partie pour marchandise vendue, ou pour ouvrages faits, ou pour argent prêté et pour diverses autres choses, qui se rencontre tous les jours parmi les affaires du monde... »

IFS, 13.8

Travaux manuels : « *coudre et besogner en nuance (dentelle)* »
Règlement provisionnel, 1598

Chant : « [...] *des Psaumes de David sur quelque bel air* »
Lettre 22 novembre 1625

Lecture : « *les élèves de la 3e classe apprendront à lire seulement en latin et ce, dans des heures ou petits alphabets* »
IFS 11.4

Ecriture : « [...] *imiter au plus près l'exemplaire qu'on a pris pour patron, faire droites les lignes, et les commencer et finir à propos* »
IFS 12.5

Orthographe : se servir « *de la commune, qui est le plus en vogue et suivie du plus grand nombre de ceux qui se mêlent d'écrire* »
IFS 13.5

Arithmétique : division et règle de trois (1e) ; multiplications (2e) ; soustractions (3e) ; additions (petites)
IFS 14.4

Civilité chrétienne : « *Des instructions à la civilité chrétienne et à la modestie et bienséance extérieure, convenables aux filles séculières* ».

IFS chapitre

III. COMPÉTENCES ET MÉTHODES

Qualités des enseignants

Douceur : « On les instruira doucement, et petit à petit, et selon les occasions et leur capacité. »

IFS, 9.7

« On les instruira tout doucement à pratiquer [...] la sainte humilité, l'obéissance prompte envers tous ceux à qui elles doivent la rendre, la patience, le savoir-vivre, la douceur et bonté, et montrer spécialement leur prudence à bien choisir et bien aimer ce qui se doit aimer. »

IFS 9.14

Respect : « Elles (les maîtresses) ne diront jamais, à aucune ni d'aucune, point de paroles de mépris, de moquerie, ou de risées, ni contre celles qui sont présentes ni contre les absentes. »

IFS 16.12

Patience : « Elles (les maîtresses) ne montreront aux écolières aucun signe de colère, ou d'impatience ou de dédain. Elles ne se dépiteront ou fâcheront contre celles qui auront de la peine d'apprendre. Elles ne les appelleront ânesses, bêtes, sottes, mauvaises filles et ne crieront haut autour d'elles. Elles se garderont de les battre, ou frapper, comme aussi de les rejeter ou pousser rudement. Ainsi [elles] useront de patience et de douceur et les excuseront en les exhortant doucement d'y apporter de leur côté tout ce qu'elles pourront. »

IFS 16.11

Pardon : « Six ou huit pensionnaires s'apprêtent à sortir [...] et les raisons principales qui leur causent ce dégoût de chez vous (= l'école de Pont-à-Mousson) et les font ainsi murmurer et épier quand viendra le bout de leur terme, sont que l'on commence trop de choses nouvelles, que leurs bonnes maîtresses qui les traitaient plus doucement s'en sont

allées, et que maintenant on ne leur donne plus rien à la marande (= au goûter) pour manger avec leur pain. Je serais d'avis pour y remédier, que vous tâchiez d'apaiser ou contenter ces deux grandes filles, qui eurent dernièrement le fouet, pour je ne sais quelles petites brouilleries et fassiez paraître et à elles et à leurs compagnes, et de paroles et de fait, que voulez désormais les traiter plus doucement, que vous leur donniez tous les jours quelques cerises qui ne sont pas chères ou autre pitance à leur goûter, et que en toutes choses vous mettiez ordre qu'elles vivent joyeuses et bien contentes... »

Lettre aux religieuses de Pont-à-Mousson,² 6 juin 1611

Accueil : *« Ne pas considérer les personnes en général comme elles devraient être, et tout au niveau des points de perfection, mais comme elles sont ou peuvent être, à les prendre selon l'infirmité de notre nature [...] et l'imperfection de notre siècle. »*

Lettre aux religieuses de Nancy, 26 septembre 1620

Être des exemples : *« les jeunes filles séculières qui d'ordinaire, et tous les jours voient, et regardent, épient et remarquent le maintien de leurs maîtresses, la disposition de leurs personnes, leurs actions et toutes leurs paroles et les racontent par après à ceux de leur maison. »*

IFS, 2.1

« Elles se gouverneront en sorte que tout leur maintien, leur port, leurs actions, leurs paroles, leurs mouvements, soient réglés, arrêtés, ajustés et retenus dans les termes d'une bienséance et grave modestie, qu'elles en édifient toutes leurs écolières et leurs servent, en cela, de modèle, de miroir et de patron »

IFS, 16,10

Que les éducateurs soient « des exemplaires vivants sur lesquels leurs petites disciples puissent, d'heure à autre, prendre patron.... pour s'en ressouvenir et s'en servir durant toute leur vie. »

IFS, 22.3

Vertus morales

« Les maîtresses se garderont surtout de se contredire, ou contrarier les unes les autres, de se quereller ou disputer en classes, même de s'y instruire, ou enseigner, ou reprendre, ou corriger, ou s'y mêler de ce qui est de la charge d'une autre. Elles s'y porteront toujours les unes aux autres tout honneur et respect, s'accordant ensemble avec humilité, et chacune prenant garde de ne rien dire et ne rien faire qui puisse contrister sa compagne ou donner occasion aux enfants de la moins estimer. »

IFS 16.29-30

« Les maîtresses tâcheront d'apporter en cela tout ce qu'elles pourront de soin, de circonspection et de vigilance [...] pour que les unes et les autres de leurs petites écolières soient fidèlement instruites, exercées et avancées en toutes choses bonnes. »

IFS, Préambule

« Les religieuses de cette Congrégation tâcheront de montrer à leurs petites écolières tout ce que l'on trouvera qui se puisse, agréablement et profitablement, enseigner par des religieuses, s'apprendre et se pratiquer par des filles du monde,

- *pour plaire à Dieu, et à leurs pères et mères et autres de leur parenté,*
- *et pour être toujours bien disposées intérieurement et extérieurement,*
- *et pour s'exercer au saint amour de Dieu et en l'amour sincère du prochain,*
- *et pour se gouverner saintement parmi les richesses et grandeurs de la terre, et dans la pauvreté et le mépris et la nécessité,*
- *et pour pourvoir, autant qu'il se pourra à ce qui touche à la vie présente et à l'entretien de celle-ci »*

IFS 5.1

Notons les vertus morales des enseignées

« Les écolières prendront garde surtout qu'elles n'offensent ou méprisent aucune de leurs compagnes, pour petite ou pauvre qu'elle soit. Elles les aimeront toutes en Dieu, et les honoreront et vivront toutes en bonne paix, sans rien faire ou dire qui puisse affliger ou contrister aucune d'entre elles, ce qu'elles apprendront à observer aussi envers toute autre personne. »

IFS 17.12

« Pour qu'elles (les élèves pensionnaires) prennent plus volontiers, plus largement et plus profitablement cette espèce de lait de doctrine (= cet enseignement) exemplaire [et] ne viennent à s'en dégoûter après en avoir essayé, on tâchera de les traiter en toutes choses avec une grande douceur et une toute parfaite affection de mère, sans jamais les injurier, ni moquer, ni leur dire aucune parole, ou faire aucun signe qui ressente son mépris, son orgueil, sa colère ou son impatience, ni leur montrer un visage pénible, rigoureux, austère et malplaisant, ou chagrin ou triste, ou ennuyé, ni les frapper, pousser ou rabrouer. On les supportera avec patience en leurs petites infirmités. »

IFS 22.4

Méthodes pédagogiques

Interroger : *« À chaque leçon, elles (les maîtresses) feront réciter toutes leurs écolières, les unes après les autres, sans en laisser une seule qui n'ait dit sa leçon ; et en les enseignant, et écoutant leur leçon, leurs prières et leur catéchisme, elles se rendront attentives, sans prier, dormir, travailler, causer, lire, ou faire autre chose contraire à l'attention requise en ces cas-là. »*

IFS 16.16

Répéter : « Afin que les enfants comprennent plus aisément tout cela, et le retiennent mieux, et se rendent plus attentives à bien l'écouter, la maîtresse leur répètera plusieurs fois les mêmes choses dans une même leçon et, de temps en temps, dans son discours, [elle] s'adressera tantôt à l'une, tantôt à l'autre, leur demandant ce qu'elle vient de dire. »

IFS 8.4

Émulation : « Chaque maîtresse associera par deux toutes ses écolières, les mettant deux à deux et l'une avec l'autre : celles qui se trouveront être plus égales ou s'approcher de plus près, non pas en âge, ou en qualité, ou en affection, mais en lecture : pour s'écouter l'une l'autre, et se reprendre, et entrer en compétition dans un bon esprit, en récitant leurs prières, et catéchisme et lisant leurs leçons. »

IFS 6.10

Récompenser : « ... et donner une petite louange en passant aux diligentes et modestes, et autres qui le mériteront »

IFS 16.4

Punir : « celles qui n'apprennent pas bien, faute d'étudier, et sont tout évidemment paresseuses et n'emploient pas à l'école le temps et l'esprit que Dieu leur a donnés ».

IFS 16.22

Organisation des classes

« Pour procéder avec plus d'ordre, de profit et de facilité, toute l'école se divisera en **trois classes**. En la **première**, seront les écolières qui lisent dans les registres et autres papiers et lettres écrites à la main. En la **deuxième**, celles qui apprennent à lire dans les livres imprimés et y sont déjà un peu avancées. En la **troisième**, les petites « abécédaires » qui

commencent à connaître leurs lettres et à unir les syllabes ensemble et prononcer les mots. »

IFS 6.2

« Celles qui seront censées de la troisième classe, comme aussi celles de la seconde, diront chacune deux leçons le matin, et deux [l'] après-midi, et on leur fera répéter doucement chacune de ces leçons plusieurs fois, jusques à ce qu'elles la sachent bien, si cela se peut sans les trop ennuyer. Celles de la première [classe], et les plus avancées de la seconde, à tous les jours de leçons, étudieront de l'orthographe, et du calcul, et les jetons. On aura soin que non seulement celles de la première et de la seconde [classes] apprennent à travailler, mais aussi que les petites de la troisième commencent à se mêler tout doucement de quelques menus ouvrages qui leur soient aisés, légers et agréables. »

IFS 23.6

Recherche permanente de l'innovation

« Souvent pour faire de bons coups dans les ouvrages de Dieu, il faut hasarder quelque chose. »

L.T.2.31-1-1626

« Les maîtresses s'entretiendront souvent des inventions qu'on pourrait trouver pour faire avancer les enfants. »

Règlements ou éclaircissements⁵

« Sous cette forme ou bien quelqu'autre qu'on trouvera meilleure. »

Constitution 1640

« Des choses très grandes et très excellentes prennent racine et fondement et force sur des commencements de petite apparence. »

St Pierre Fourier, lettre du 13 juin 1630

⁵ Règlements ou éclaircissements sur les constitutions des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, tirés de tous les livres et les écrits du R. P. Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, leur instituteur, Paris, J-B Coignard, 1674, IV, 10, p. 85.

Obligation des directeurs

« ... Elle (la mère intendante = la directrice) se trouvera souvent dans les écoles, au moment des leçons, tantôt plus, tantôt moins, tantôt en l'une, tantôt en l'autre, selon qu'elle le jugera nécessaire. Elle verra comment les maîtresses s'y comportent, et les écolières aussi, et pourra parfois en interroger quelques-unes, afin de reconnaître combien elles profitent, et donner une petite louange en passant aux diligentes et modestes, et autres qui le mériteront, et se gardera surtout d'y reprendre alors les maîtresses, ou de les enseigner, instruire, ou remontrer, ou de rien dire ou faire au reste qui puisse ou les offenser, ou donner occasion à leurs écolières de les moins estimer. »

IFS 16.4

CONCLUSION

Cette liberté inventive, de nouvelles semailles, un partenariat réel religieuses et laïcs, sur quatre continents, continuent l'œuvre d'Alix et de Pierre Fourier, inspirée par :

« Fais-le grandir »

et

« Nemini obesse, omnibus prodesse »

TABLE DES MATIÈRES

LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION CHEZ PIERRE FOURIER	2
Une histoire	2
Engagement religieux, politique et social	2
Instruction	3
SOURCE VIVANTE D'INSPIRATION	7
I. LA FOI	7
Citations	7
La tolérance face à la différence	8
Le refus de l'exclusion	8
La motivation	9
II. L'APPRENTISSAGE	9
Projet fondateur commun	9
Les pensionnaires	10
Les jeunes écolières	11
Les matières	11
III. COMPÉTENCES ET MÉTHODES	13
Qualités des enseignants	13
Vertus morales	15
Notons les vertus morales des enseignées	16
Méthodes pédagogiques	16
Organisation des classes	17
Recherche permanente de l'innovation	18
Obligation des directeurs	19
CONCLUSION	19